



**DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**DÉLIBÉRATION DE
PRINCIPE
CONCERNANT
L'ACQUISITION DES
TERRAINS DE
L'EXPLOITATION "LE
VERNEY" SITUÉE À
GAILLARD**

N° CC_2024_0145

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

Contexte

Dans le cadre du projet de restauration morphologique du Foron en amont de sa confluence avec l'Arve, le SM3A avait initialement prévu la mise en place, en rive gauche, d'un système d'endiguement.

En fin d'année 2023, plusieurs crues successives de l'Arve, notamment en date du 15 novembre 2023, dont le débit a dépassé celui de 2015, ont entraîné des inondations et de nombreux dégâts au sein de la plaine maraîchère en rive gauche du Foron. Suite à cela, une des propriétaires des parcelles concernées, Madame Aurélie Cretallaz, GAEC « le Verney », a émis le souhait de vendre la totalité de son exploitation maraîchère.

Opportunité d'acquisition

Dès lors, des discussions ont été engagées entre le SM3A et Annemasse Agglo autour de l'acquisition de cette exploitation comprenant des bâtiments techniques, des tunnels, une serre en verre et des terrains nus.

Cette acquisition permettant, en effet :

- au SM3A de redéfinir son projet initial d'endiguement, au profit d'une réelle restauration morphologique du cours d'eau et la création d'un espace alluvial de qualité. Ce nouveau projet offrant aussi, à la population, la possibilité de disposer d'un milieu naturel exceptionnel de sensibilisation et de découverte de la nature,
- à Annemasse Agglo, de sécuriser le site d'implantation de la canalisation de transfert des micropolluants à son exutoire, celle-ci traversant certains terrains de l'exploitation, et de disposer d'une réserve foncière transfrontalière stratégique située entre les unités de traitement d'Ocybèle et de Villette en Suisse en utilisant l'espace restant (non nécessaire au projet de restauration du Foron). Cette réserve foncière, au titre duquel le Conseil d'État genevois a été sollicité, pourra faire l'objet de réflexions de traitement innovant conjoint des effluents dans ces prochaines années.

Coût financier

La vente de l'exploitation et des terrains attenants s'élève à 1 950 000€ (hors frais) pour une surface de 58 735m² dont l'acquisition sera effectuée, dans un premier temps, par le SM3A dans sa globalité. Dans ce cadre, le SM3A a sollicité l'avis des Domaines.

Dans un deuxième temps, la surface de terrain restante (non utile au projet du SM3A) sera, quant à elle, cédée à Annemasse Agglo dans le cadre d'un partenariat dont les modalités restent à convenir avec l'État de Genève. La répartition financière entre les différentes entités, ainsi que le dispositif d'acquisition, par le biais d'un véhicule juridique adapté, est en cours d'analyse et fera l'objet d'une délibération ultérieure avec toutes les conditions de la vente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE DONNER son accord de principe sur le fait qu'Annemasse Agglo se porte acquéreur d'une partie de l'exploitation de Madame Aurélie CRETALLAZ.


DE DIRE que l'ensemble des conditions de la vente fera l'objet d'une délibération ultérieure dès validation de toutes les parties.

Pour le président et par délégation,

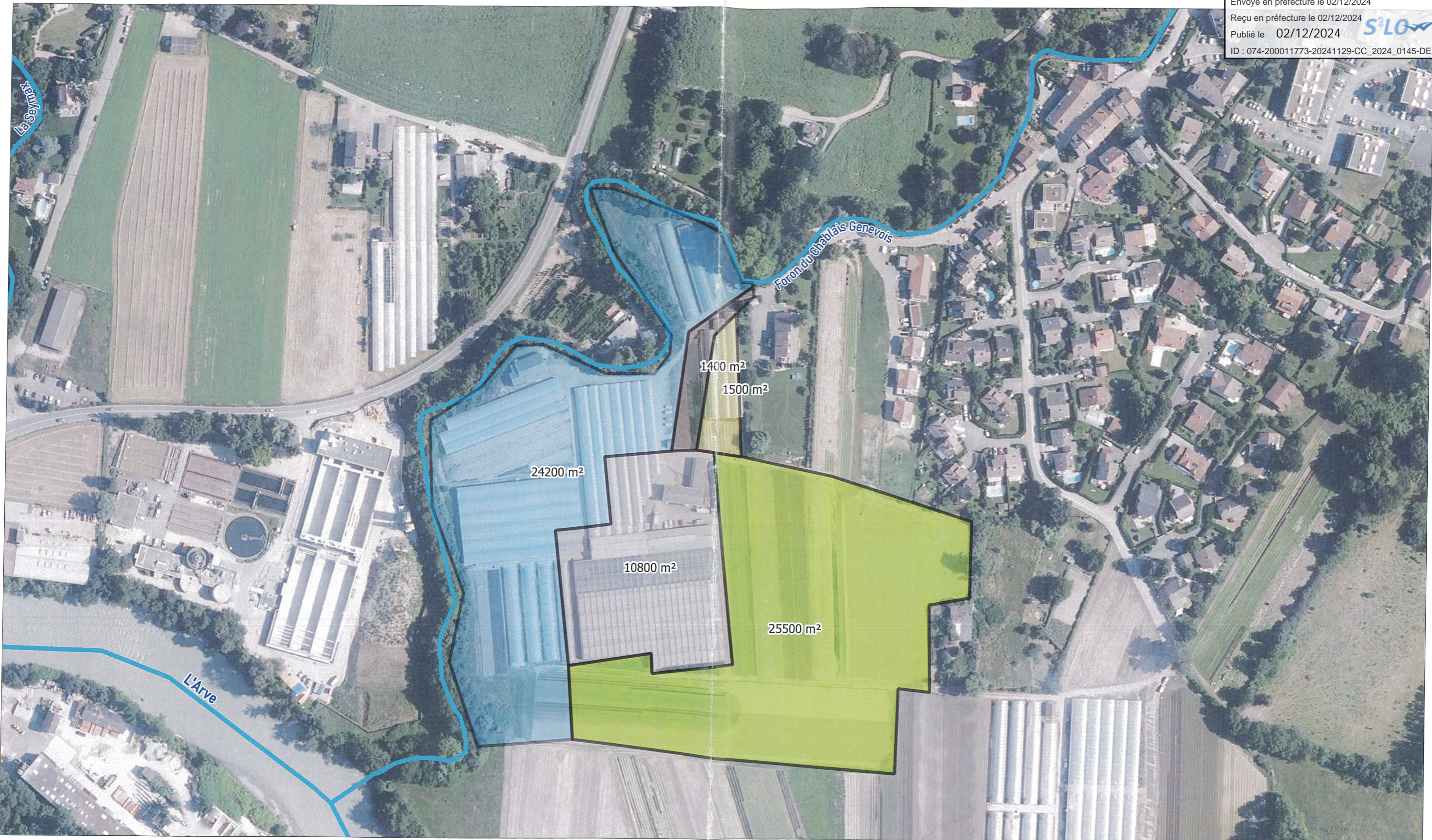
Le secrétaire de séance,

la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'urgence Agri 10 si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024



ID : 074-200011773-20241129-CC_2024_0145-DE



Proposition répartition de l'espace _ exploitation "Le Verney"
Carte travail - V2

